

Cette garantie limitée est fournie par Produits Standard Inc., ci-après dénommée Stanpro, à l'acheteur d'origine du produit d'éclairage DEL, identifié par (« vous ») sur la facture du Stanpro reflétant l'achat initial (le « Produit ») fait au Canada. Cette garantie ne peut être transférée ou cédée par l'utilisateur final d'origine. Stanpro garantit que le Produit, livré à l'état neuf et dans son emballage d'origine, sera exempt de vice de matière et de fabrication pendant une période de **UN (1) AN ET DEMI (0.5) (L70)** à compter de la date d'achat initiale. Stanpro déterminera à son entière discrétion si le Produit est défectueux en tenant compte de la performance globale du Produit. Les matrices de DEL intégrées au Produit seront considérées comme étant défectueuses en matière ou fabrication uniquement si un total de 15 % ou plus des diodes électroluminescentes individuelles du Produit ne peuvent s'allumer. Si Stanpro détermine à son gré que le Produit est défectueux, Stanpro pourra, à son entière discrétion, vous rembourser le prix d'achat du Produit, réparer le Produit ou remplacer le Produit.

Exclusions :

1. Cette garantie limitée ne s'appliquera pas aux pertes ou dommages causés au Produit par : négligence; abus; mauvais usage; mauvaise manipulation; installation, entreposage ou maintenance inadéquats; dommages attribuables à un incendie ou une catastrophe naturelle; vandalisme; troubles publics; surtensions électriques; alimentation électrique inadéquate; fluctuations du courant électrique; installations en milieu corrosif; vibrations induites; oscillation harmonique ou résonance associée au mouvement des courants d'air entourant le Produit; altération; accident; défaut d'observation des instructions fournies par Stanpro concernant l'installation, l'utilisation, la maintenance ou l'environnement ou de tous codes électriques applicables; ou un service inadéquat du Produit exécuté par tout autre que Stanpro ou son fournisseur de services autorisé.
2. Cette garantie limitée exclut les frais de main d'oeuvre et de service sur le terrain liés à la réparation ou au remplacement du Produit.
3. **CETTE GARANTIE LIMITÉE EST NULLE SI LE PRODUIT N'EST PAS UTILISÉ AUX FINS POUR LESQUELLES IL A ÉTÉ CONÇU.**
4. **IL N'EXISTE AUCUNE REPRÉSENTATION, GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE, TACITE, LÉGALE OU AUTRE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTES GARANTIES**

OU CONDITIONS CONTRE LA VIOLATION DE DROIT OU DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE OU DE DURABILITÉ POUR UNE PÉRIODE RAISONNABLE, AUTRES QUE CELLES EXPRESSÉMENT CONTENUES DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE ET LES GARANTIES LÉGALES FOURNIES EN VERTU DE LA LOI PROVINCIALE ET NE SOUFFRANT AUCUNE DÉROGATION.

5. EN AUCUN CAS STANPRO NE SERA TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES ACCESSOIRES, COMPENSATOIRES, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU AUTRES. LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DU Stanpro RELATIVE À UN PRODUIT DÉFECTUEUX SERA EN TOUT CAS LIMITÉE AUX SOMMES PAYÉES AU Stanpro POUR LEDIT PRODUIT DÉFECTUEUX. LES LIMITATIONS ÉNONCÉES DANS CETTE SECTION S'APPLIQUENT INDÉPENDAMMENT DU FONDEMENT DE LA CRÉANCE OU DE LA DEMANDE EN JUSTICE, Y COMPRIS SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LA NÉGLIGENCE OU LA VIOLATION DE CONTRAT.

Stanpro se réserve le droit d'utiliser des produits (ou pièces) neufs, remis en état, remis à neuf, réparés ou réusinés pour la réparation ou le remplacement au titre de la garantie. Lesdits produits et pièces seront comparables en fonctionnalité et performance au produit ou à la pièce d'origine, tel que déterminé par Stanpro et à son entière discrétion, et seront couverts sous la présente garantie limitée pendant le reste de la période de garantie initiale. Pour soumettre une réclamation sous garantie, vous devez aviser Stanpro par écrit dans les soixante (60) jours suivant la découverte du défaut, fournir une preuve d'achat comme la facture, et vous conformer aux autres exigences de la garantie établies par Stanpro dans la présente garantie limitée. Suivant la réception de cet avis, Stanpro peut exiger que vous retourniez dans les plus brefs délais le Produit au Stanpro ou à son fournisseur de services autorisé, fret payé.

Votre réclamation sous garantie devra être adressée à :
Stanpro, 5905, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent, Québec H4T 1C3

Cette garantie limitée s'applique exclusivement aux appareils d'éclairage DEL spécifiques convenus par Stanpro. Cette garantie limitée s'applique aux achats de Produit effectués à compter de la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessous. Stanpro se réserve le droit de modifier cette garantie de temps à autre. Toute modification de cette garantie s'appliquera à toutes les commandes passées auprès du Stanpro à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite garantie révisée.

*Pour accéder aux produits qualifiés, veuillez vous reporter aux spécifications de Stanpro à www.standardpro.com.

Date d'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2020